

P.2	Coup de cœur de la Table
P.3	
P.4	
P.5	
P.6	
P.7	Conseils de nos experts
P.8	
P.9	
P.10	
P.11	
P.12	Portrait d'un organisme
P.13	Nouvelles d'ailleurs
P.14	Chronique L'Appui CDQ
P.15	Chronique ITMAV
P.16	Collaboration spéciale
P.17	Claude Bérubé
P.18	Nous avons lu pour vous...
P.19	Poème de Fred Pellerin
P.20	Concertation Mobilisation
P.21	Concertation Mobilisation
P.22 à P.25	Dossier spécial La maltraitance : loi et plan d'action
P.26	Suivi de dossiers
P.27	À mettre à votre agenda
P.28	Commanditaires

Mot de la présidente et de la directrice



Ce fut un été chargé, sous le signe du *changement*, mais tout de même, un bel été... Avec le départ de Janik Ouimet, à qui nous souhaitons le meilleur des succès à l'Appui Centre-du-Québec, nous avons embauché à l'interne pour pourvoir au poste de la direction. C'est donc avec Jaimmie Lajoie que nous allons assurer la gestion de l'organisme et poursuivre la transition de la Table régionale.

Pour reprendre le projet *Ensemble contre l'intimidation*, Lyne Deshaies s'est jointe à l'équipe de travail, déjà formée de Méliza Lottinville et d'Hélène Germain. C'est donc avec une équipe renouvelée et motivée que la Table régionale amorce la saison automnale.

Ensemble, nous travaillons à finaliser le tournoi de golf-bénéfice au profit de *Rêves d'ânés* en plus de réaliser les rêves des personnes âgées qui habitent en CHSLD, nous poursuivons le projet *Vieillir et s'épanouir : réaliser ses buts* et *Ensemble contre l'intimidation*, mais aussi, nous travaillons à concevoir le plan d'action 2018-2021 et à élaborer des projets pour les années à venir.

Rappelons que c'est tout le Centre-du-Québec qui s'anime pour célébrer la *Journée internationale des personnes âgées*. Pour plus de détails, voir pages 20 et 21.

Bonne lecture !

Jaimmie Lajoie, directrice

Louise Labbée, présidente



Jean-Paul Pépin : un modèle d'engagement et de générosité



D'une personnalité dynamique doublée d'un talent évident pour la communication, M. Pépin s'est engagé très tôt dans la vie sur la voie de l'action bénévole. Encore aux études, il fut cofondateur de la Ligue étudiante paroissiale de son secteur, Sainte-Angele et ce n'était qu'un début. Le bénévolat, cet art de la gratuité du cœur, du geste et du temps, concorde parfaitement avec l'idée que ce fait M. Pépin, de la façon dont il a envie de mener sa vie.

Son grand désir d'aider les autres, de donner une voix à ceux et celles qui n'en ont pas, l'a motivé dans sa vie professionnelle à devenir président de son syndicat ainsi que du club social pendant plusieurs années. Il s'est également impliqué politiquement au niveau municipal où il a assumé deux mandats avec l'énergie de celui qui veut faire une différence, qui veut voir la communauté, qui l'a vu naître, développer son potentiel dans le respect de ceux qui l'habitent. Travailleur acharné, il a porté plusieurs dossiers de développement économique à leur terme avec, toujours en lui, ce profond désir d'améliorer le sort de ses concitoyens et de faire en sorte que chacun et chacune trouvent son morceau de soleil sous le ciel bleu de Bécancour.

Il présidera les Fêtes du 25^e anniversaire de la Ville de Bécancour, les manches retroussées, fier d'apporter son énergie contagieuse à l'organisation des activités, heureux de contribuer à ces moments de festivités qui rassemblent, qui rapprochent et qui ne peuvent que renforcer le sentiment d'appartenance à cette ville qu'il aime tant. Loin des mondanités, il préfère se fondre dans la mêlée bénévole et accomplir dans la jovialité toutes ces petites tâches ingrates qui permettent à un événement de devenir l'événement mémorable qu'on espérait.

Infatigable, il compose avec sa vie familiale, son travail à temps plein à la Commission de la construction du Québec, son action bénévole et ses responsabilités de conseiller municipal en suscitant l'admiration. Homme cultivé, au sens de l'humour très développé, il donnera de son temps à la mise en œuvre d'événements culturels comme *La Saison des Arts* de la Ville de Bécancour, le *Rendez-vous des montgolfières* de Bécancour, participera à du théâtre amateur et plus récemment à la



Jean-Paul Pépin : un modèle d'engagement et de générosité (suite)



L'honorable J. Michel Doyon
et M. Jean-Paul Pépin
Photo : Pascal Pépin

mise sur pied d'un concours de menteries dans le cadre des Fêtes du 50^e anniversaire de la Ville de Bécancour !

Il a consacré énormément de temps à bonifier les services offerts à la jeunesse de Bécancour. Plusieurs organismes ont bénéficié de son sens de l'organisation lors de campagne de financement, un véritable champion en la matière. Que ce soit la Fondation de l'école secondaire du Mont-Bénilde, le Club de hockey mineur de Bécancour, Villages internationaux d'enfants, Fondation Rêves d'Enfants, tous, auront profité de son savoir-faire et lui en sont reconnaissants.

Membre fondateur de l'organisme *Regroupement pour un parc récréotouristique* qui en est à sa quatrième année d'existence, il concrétise enfin un vieux rêve d'échevin en participant à l'élaboration

du projet de réfection du quai de Sainte-Angèle et à sa mise en chantier. La mise en valeur de ce site représente pour lui une grande victoire sur la morosité qui s'était installée dans sa communauté depuis la construction du pont Laviolette. Autrefois, plaque tournante du commerce et du transport d'une rive à l'autre du fleuve Saint-Laurent, le quai de Sainte-Angèle retrouve enfin sa vocation première : accueillir, rassembler et divertir. Plus qu'une fenêtre sur le fleuve, le quai redevient la belle grande porte d'entrée qui mène à la découverte de sa ville, Bécancour.

Depuis quelques années, M. Pépin s'investit également au sein de l'organisme Patrimoine Bécancour. Il s'occupe avec enthousiasme de la recherche de financement de l'organisme et participe à l'organisation et à la promotion de toutes les activités proposées aux Bécancoulois.

M. Jean-Paul Pépin est de ceux qui s'engage à fond, de ceux qui s'oublie et qui aime les autres autrement qu'en paroles. C'est un bénévole dans sa plus pure expression et le don de soi dont il a fait preuve tout au long de ces années a contribué à construire la ville de Bécancour que nous connaissons aujourd'hui. Le bénévolat n'a pas d'âge si ce n'est celui du cœur. M. Pépin est un merveilleux exemple de ce qu'un aîné aguerri au partage peut accomplir pour sa communauté.

Par Janik Ouimet

Conseils de nos experts

Les régimes de protection

*Collaboration spéciale de Bolivar Nakhasenh,
conseillère en communication de la Chambre des notaires du Québec*



Les régimes de protection

Pour être protégé advenant la perte de vos facultés mentales, il est recommandé d'avoir un « mandat de protection ». Cela vous permet, notamment, de nommer la personne qui prendra soin de vous et de vos biens. En l'absence d'un tel mandat, c'est la loi qui prévoit les régimes de protection applicables. Vous n'avez alors aucun contrôle sur le régime qui vous sera attribué ni sur la personne qui assurera votre protection!

Demander l'ouverture d'un régime de protection

Dans le cas où vous devenez inapte, toute personne qui démontre un intérêt à votre égard peut demander l'ouverture d'un régime de protection en s'adressant à un notaire ou à un tribunal. Votre avis sera pris en compte (ou celui de votre représentant selon le cas), de même que celui d'une assemblée de parents, d'alliés et d'amis.

Vous devrez passer une évaluation médicale et une évaluation psychosociale. Ces évaluations devront décrire votre problème de santé et conclure à une inaptitude totale, partielle, permanente ou temporaire à vous occuper de votre personne et/ou à gérer votre patrimoine. Ces évaluations sont les éléments de base sur lesquels s'appuie la demande d'ouverture d'un régime de protection.

À l'assemblée des parents, alliés et amis, vos proches évalueront le besoin de protection et recommanderont le nom de la personne qui devrait être nommée tuteur, curateur ou conseiller advenant le cas où vous n'aviez pas fait de mandat de protection. Les membres de l'assemblée recommanderont également le nom des personnes qui formeront le « **conseil de tutelle** », c'est-à-dire un comité qui surveillera l'administration du tuteur ou du curateur. Ces nominations devront, par la suite, être confirmées par le tribunal.

Trois types de régime de protection

La loi prévoit trois régimes de protection selon votre degré d'inaptitude :

1. La curatelle : inaptitude totale et permanente

Si vous ne pouvez plus prendre soin de vous-mêmes et que vous n'êtes plus capable de faire valoir



Conseils de nos experts

Les régimes de protection (suite)

vos droits et d'administrer vos biens, vous serez soumis à un **régime de curatelle**. Votre curateur agira alors en votre nom et prendra les décisions qui vous concernent. Ce régime de protection est le plus contraignant et prend généralement fin à votre décès.

2. La tutelle : inaptitude temporaire ou partielle

Si vous souffrez d'une inaptitude temporaire ou partielle, vous serez soumis à un **régime de tutelle**. Le tuteur exercera pour vous les pouvoirs que la loi et le jugement lui confèrent. Votre tutelle prendra fin par jugement si vous redevenez autonome et que vous êtes apte à vous occuper de vous-même et de vos biens. Elle prendra fin également à l'ouverture d'une curatelle (si votre inaptitude devient totale et permanente) ou à votre décès.

3. Le conseiller au majeur : incapacité légère

Si vous avez une légère incapacité sans être considéré inapte, vous aurez alors un **conseiller**. Une telle incapacité peut, notamment provenir d'une déficience mentale légère, d'un accident, d'un affaiblissement des facultés à cause du vieillissement ou d'une incapacité temporaire due à une maladie. Contrairement au curateur et au tuteur, le conseiller ne vous représente pas, il vous assiste. Il ne peut donc pas agir en votre nom. En effet, le jugement qui confirme la nomination du conseiller prévoit souvent les actes où l'assistance sera requise.

Qui peut être nommé curateur, tuteur ou conseiller?

Toute **personne de votre entourage** peut être nommée curateur, tuteur ou conseiller. Elle doit simplement être majeure et lucide. S'il n'y a personne qui peut assumer ce rôle, c'est le Curateur public qui sera désigné. Finalement, la loi prévoit que le tuteur et le curateur doivent rendre des comptes de leur gestion au conseil de tutelle et au Curateur public.

Plusieurs régimes ont été mis en place par la loi pour protéger une personne inapte. Toutefois, prévoir les conséquences de votre inaptitude dans un mandat de protection notarié demeure la façon la plus simple de vous assurer que vos volontés seront respectées.

Vous avez des questions? Communiquez avec le service gratuit 1-800-NOTAIRE (1-800-668-2413) pour parler à un notaire ou posez votre question en ligne au www.cnq.org. Ce service est disponible du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h.

Conseils de nos experts

Maltraitance et intimidation envers les aînés : similitudes et différences



Marie-Ève Bédard, Ph. D. (c) Université de Sherbrooke et Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes aînées

Collaboration spéciale avec :

Marie Beaulieu, Ph. D., Professeure titulaire, Faculté des lettres et sciences humaines. Titulaire, Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes aînées, Université de Sherbrooke et Centre de recherche sur le vieillissement du CIUSSS de l'Estrie-CHUS



La maltraitance (M.) et l'intimidation (I.) envers les aînés sont deux problèmes sociaux et de santé publique que le gouvernement du Québec souhaite prévenir et contrer par l'adoption et la mise en œuvre de Plans d'action. Ces deux problèmes connexes partagent des caractéristiques similaires, tout en étant différents.

Commençons par définir la M. et l'I., pour ensuite mettre en lumière certaines de leurs similitudes et différences.

Définition de la M.	Définition de l'I.
« Il y a M. quand un geste singulier ou répétitif, ou une absence d'action appropriée, intentionnel ou non, se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause du tort ou de la détresse chez une personne aînée » (1, p. 15)	« Il y a I. quand un geste ou une absence de geste ou d'action à caractère singulier ou répétitif et généralement délibéré, se produit de façon directe ou indirecte dans un rapport de force, de pouvoir ou de contrôle entre individus, et que cela est fait dans l'intention de nuire ou de faire du mal à une ou à plusieurs personnes aînées. (...) La notion d'intention est sujette à dérogation lorsque les personnes intimidatrices présentent des pertes cognitives importantes » (2, p. 52-53).

¹ En ce qui concerne la M. : le *Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes aînées 2010-2015* (reconduit jusqu'en 2017 par l'entremise de la politique *Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté au Québec*); puis, depuis le 15 juin 2017, le *Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes aînées 2017-2022*. En ce qui concerne l'I. : le *Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015-2018*.

² La définition de la M. retenue par le gouvernement provincial s'appuie sur celle de la *Déclaration de Toronto sur la prévention globale des mauvais traitements envers les aînés*, de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), en 2002. La notion d'intention a été ajoutée.



Conseils de nos experts

Maltraitance et intimidation envers les aînés (suite)

Similitudes entre la M. et l'I. envers les aînés

La première similitude entre la M. et l'I., qui se dégage de ces définitions, se révèle dans la notion de *geste* et de *l'absence de geste ou d'action*. Cela veut dire que dans une situation de M. ou d'I., la personne maltraitante ou intimidatrice ou l'environnement maltraitant va poser un geste ou une action (violence), ou bien omettre d'agir (négligence), ce qui va engendrer des conséquences pour l'aîné. Pensons, par exemple, à une préposée qui ignore intentionnellement un résident qui lui demande de l'aide pour aller à la toilette [2]. On peut aussi penser à un milieu d'hébergement qui omet de réparer les clochettes défectueuses, ce qui prive les aînés de pouvoir demander de l'assistance en cas de besoin.

Une deuxième similitude est que le geste ou l'absence de geste ou d'action, fait par la personne maltraitante ou intimidatrice ou l'environnement maltraitant, peut être *singulier* (se produire une fois) ou *répétitif* (ex. se produire plusieurs fois). Il peut s'agir, par exemple, de remarques âgistes prononcées à répétition par des personnes qui administrent des soins ou des services aux aînés.

Une troisième similitude est celle de *l'intentionnalité* du geste ou de l'absence de geste ou d'action maltraitant ou intimidant. Dans une situation de M. interindividuelle, le geste ou l'absence de geste peut être fait de façon intentionnelle, c'est-à-dire que la personne maltraitante ou intimidatrice veut causer du tort à l'aîné, ou non intentionnelle, lorsqu'elle ne souhaite pas lui en causer ou qu'elle ne comprend pas le tort qu'elle provoque [3, 1]. Cela se produit également dans les situations où c'est l'environnement qui est maltraitant, c'est-à-dire qu'il crée ou tolère des procédures d'organisations responsables d'offrir des soins ou des services aux aînés, qui compromet l'exercice de leurs droits et libertés [3]. La M. est non intentionnelle, par exemple, lorsque le personnel est contraint d'appliquer certaines règles, sans nécessairement les approuver. À l'inverse, elle peut être intentionnelle, lorsque les règles sont appliquées de façon mécanique pour des raisons d'efficacité ou, tout bonnement, de convenance pour le personnel [5]. Dans une situation d'I., la personne intimidatrice a presque toujours l'intention de faire subir un préjudice à l'aîné, à moins qu'elle soit aux prises avec des troubles cognitifs importants.

Une quatrième similitude est que la M. et l'I. engendrent toutes les deux des *conséquences* néfastes chez les aînés maltraités ou intimidés — telles la peur, l'insécurité ou une baisse d'estime de soi — et chez leur entourage. La famille, les amis, mais aussi, plus largement, l'environnement (ex. le milieu de vie) de l'aîné maltraité ou intimidé peuvent en être affectés [1].



Conseils de nos experts

Maltraitance et intimidation envers les aînés (suite)

Différences entre la M. et l'I. envers les aînés

Une première différence réside dans le fait que la M. peut être causée par des individus en interaction directe avec des aînés ou par une organisation qui, par sa structure, ses modes de fonctionnement, maltraite les aînés. L'I., quant à elle, se situe toujours dans un rapport interpersonnel.

Une seconde différence se fonde dans le type de *relation* qu'entretiennent les acteurs au centre d'une situation de M. ou d'I. La M. se produit toujours dans une relation de confiance entre la personne maltraitée et la personne ou l'organisation maltraitante. Il peut s'agir d'une relation conjugale, familiale, amicale, de voisinage, de prestation de soins ou de services, etc. [1]. L'I. peut se produire au sein d'une relation de confiance, mais aussi dans une relation « autre », telle celle qui unit un vendeur et un client [2].

Une troisième différence est que dans une situation d'I., la personne intimidatrice et l'aîné intimidé sont dans un *rapport de force, de pouvoir ou de contrôle*, où l'un tente de prendre le dessus sur l'autre [4]. Cette notion de rapport de force, de pouvoir ou de contrôle n'est pas abordée dans les écrits actuels sur la M.

On le voit bien, M. et I. sont des problèmes sociaux très voisins qui, bien que différents, peuvent se chevaucher. Pour nous, il est important de poursuivre le travail de clarification des deux termes et d'entendre les aînés s'exprimer sur ce qui, pour eux, constitue de la M. ou de l'I. Une invitation au dialogue est donc lancée!

- [1] Ministère de la Famille [MF]. (2017). *Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2017-2022*. Repéré à <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/plan-action-maltraitance-2017-2022.pdf>, le 28 juin 2017.
- [2] Beaulieu, M., Bédard, M.-E. et Leboeuf, R. (2016). L'intimidation envers les personnes âgées : un problème social connexe à la maltraitance? *Revue Service social*, 61(2), 38-56.
- [3] Pratique de pointe pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées du CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal; Ligne Aide Abus Aînés; Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées; Ministère de la Famille, Secrétariat aux Aînés. (Comité sur la terminologie). (2016). *Terminologie sur la maltraitance envers les personnes âgées*. Montréal/Sherbrooke/Québec. Repéré à http://maltraitancedesaines.com/images/Terminologie_sur_la_maltraitance_envers_les_personnes_a%C3%AEn%C3%A9es.pdf, le 28 juin 2017.
- [4] Bonifas, R.P., et M. Frankel (2012). *Senior bullying, part 2 : Who bullies and who gets bullied?* Repéré à <http://www.illinoispioneercoalition.org/files/SeniorBullyinghandouts2012.pdf>, le 28 juin 2017.
- [5] Bédard, M.-E., Gagnon, É. et Beaulieu, M. (2016). Nature et causes des situations de maltraitance envers les aînés traitées par les comités des usagers : un aperçu des manquements aux droits des usagers. *Vie et vieillissement*, 13(4), 37-43.

Conseils de nos experts

La dépression est-elle vraiment plus fréquente chez les personnes âgées ?

Collaboration spéciale de Maryse Turcotte, gérontopsychologue

Avec l'âge peuvent survenir plusieurs facteurs de stress, pertes et deuils. Entre autres, un passage difficile du rôle social suite à la retraite, des maladies physiques limitant les activités de loisirs, des douleurs chroniques, la perte d'êtres chers ou un déménagement en résidence. Il y a donc de multiples raisons de présumer que les aînés pourraient présenter une tendance accrue à développer des symptômes de tristesse, perte de plaisir, sentiment d'inutilité, manque d'entrain et désespoir. Or, bien que la dépression représente un problème de santé mentale important chez les personnes âgées, sa fréquence diminue par rapport à la population adulte !



En effet, de manière surprenante les statistiques démontrent que la prévalence annuelle de la dépression est moindre à l'âge avancé. Les explications évoquées sont reliées à la capacité de résilience, les croyances religieuses et une meilleure rétention des affects positifs (les aînés retiennent davantage les émotions positives dans leurs situations de vie et rejettent plus facilement celles qui sont négatives). Toutefois, en dépit d'une moindre prévalence, la dépression ne doit pas être considérée comme un phénomène normal du vieillissement. De plus, une proportion plus marquée pour un tel diagnostic est observée chez les personnes atteintes d'un trouble neurocognitif majeur (démence). Il y a aussi un taux significatif de symptômes dépressifs chez les aînés, sans que les critères complets d'une dépression soient remplis. Bref, bien que moins fréquente, une attention particulière est tout de même requise pour cette problématique puisque ses impacts sont loin d'être négligeables, incluant le décès par suicide.

La dépression est-elle plus difficile à traiter chez les personnes âgées ?

De façon globale, le taux de réponse au traitement de la dépression chez les aînés est comparable à celui obtenu dans la population adulte. Toutefois, le temps requis est généralement un peu plus long afin d'atteindre un état de rémission. Une des raisons est relative à la prudence requise pour l'ajustement des doses des médicaments, qui se fait plus lentement chez les aînés. Ceci, afin de limiter les effets indésirables. Aussi, 33 % à 45 % des dépressions chez les personnes âgées sont extrêmement sévères et impliquent des symptômes de psychose associée (délires, voix, visions). Ces situations requièrent généralement une combinaison de médicaments, soit un traitement antidépresseur et antipsychotique, ou encore, la sismothérapie (électrochocs). Ici aussi, la rémission est tout autant possible, malgré l'âge.

Conseils de nos experts

Comment maximiser l'abondance des récolte cet automne?



*Collaboration spéciale de Jessica Vigneault, Dt.P., M.Sc.,
nutritionniste CIUSSS Mauricie-et-du Centre-du-Québec*

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Mauricie-et-
du-Centre-du-Québec
Québec

À chaque automne, c'est l'abondance des légumes à bon marché dans toutes les épiceries, les marchés et dans le jardin. Pour bien profiter de la saison, manger frais à l'année et économiser, il faut bien entreposer nos précieuses provisions! Plusieurs méthodes de conservation existent : la déshydratation, le séchage des fines herbes, le fumage, les confitures, les marinades. Voici les deux méthodes les plus populaires et accessibles en détails :

- La congélation

En saison, vous pouvez congeler des fraises, des framboises et des bleuets afin de prolonger le plaisir toute l'année. Vous pouvez aussi faire des compotes et des coulis : passez au robot culinaire les fruits, un peu de sirop d'érable et du jus de citron, puis congeler.

Peut-on congeler tous les légumes ? Oui ! La congélation vous permettra de les garder en parfait état jusqu'à dix mois. La plupart des légumes, comme l'aubergine, la courgette ou les pommes de terre ont besoin d'être blanchis avant, soit 1 min dans l'eau bouillante et ensuite dans l'eau glacée. Il faut bien les sécher avec un linge ou un papier absorbant et les mettre dans un sac de congélation avant de les ranger. Il n'est pas nécessaire de les faire décongeler avant la cuisson.

- La mise en conserve

Voici une autre méthode pour prolonger vos aliments si le congélateur est déjà bien rempli. Quelques précautions sont à prendre pour profiter pleinement, et en toute sécurité, de vos récoltes pendant toute l'année. Il existe deux méthodes recommandées : la stérilisation à l'eau bouillante et la stérilisation sous pression dans un autoclave. Les méthodes utilisant le four ou le lave-vaisselle ne sont ni efficaces ni sécuritaires. Voici 5 conseils pratiques :

1. Recherchez des aliments de qualité, des pots et des couvercles spécialement conçus pour la mise en conserve. Ne jamais utiliser d'autres pots usagés de marinade du commerce.
2. Mettez les bocaux 15 minutes dans l'eau bouillante avant de procéder à la mise en conserve; laver vos mains et les ustensiles pour ne pas contaminer vos conserves.

Conseils de nos experts

Comment maximiser l'abondance des récolte cet automne? (suite)



3. Respectez les différents temps et durées de stérilisation et les différentes méthodes de stérilisation (sous pression ou à l'eau bouillante). N'utilisez jamais de marmite sans couvercle ou de four.
4. Rangez les conserves dans un endroit frais, sec et à l'abri de la lumière. Des conserves maisons bien faites peuvent être conservées 1 an.
5. Inspectez minutieusement les pots avant de les ouvrir afin de déceler tout signe de détérioration ou de les goûter. Aucune odeur désagréable ne devrait être présente.

Attention : une mauvaise méthode de travail peut non seulement altérer la qualité de vos produits, mais également vous exposer à des risques d'intoxication alimentaire. Bien conserver vos aliments vous sauvera toujours temps et argent!

Recette de bœuf braisé aux pommes (Tiré du livre Complètement pommes)

4 portions Préparation 15 min Cuisson 1 h 30

INGRÉDIENTS

2 c. à soupe d'huile végétale
2 oignons, pelés et en quartiers
675 g (1 1/2 lb) de cubes de bœuf
2 c. à soupe de farine tout usage
1 litre (4 tasses) bouillon de bœuf
250 ml (1 tasse) de jus de pomme
1 poivron rouge, en lanières
3 branches de thym
6 pommes en quartiers

PRÉPARATION

Préchauffer le four à 375°F.

1. Dans une grande casserole, faire chauffer l'huile et faire revenir les oignons à feu moyen 3 minutes.
2. Ajouter les cubes de bœuf et faire revenir 5 minutes. Saler et poivrer. Saupoudrer de farine et mélanger.
3. Verser le bouillon et le jus de pomme. Porter à ébullition en mélangeant. Incorporer le poivron, le thym et les pommes. Couvrir et cuire au four 1 h 30.
4. Laisser reposer 10 min avant de servir.





Association La Passerelle



**Association de familles et amis de la
personne atteinte de maladie mentale**

4825, avenue Bouvet, bureau 112, Bécancour (Québec) G9H 1X5

La Passerelle est une association des familles et des amis de la personne atteinte de maladie mentale. Active sur le territoire de la MRC de Bécancour et celle de Nicolet-Yamaska depuis plus de vingt ans, elle vise à soutenir les familles et les membres de l'entourage d'un proche atteint de maladie mentale et ainsi leur permettre de sortir de l'isolement.

Avoir un proche atteint de maladie mentale peut être bouleversant, on veut l'aider, le protéger. Malheureusement, on le fait souvent au détriment de notre propre santé et de notre relation avec cette personne. Afin d'aider les personnes à ne pas se retrouver dans une relation d'aide conflictuelle, difficile ou inadéquate, l'organisme La Passerelle offre différents services qui visent la prévention de l'épuisement chez les proches qui accompagnent la personne atteinte, une meilleure compréhension de la maladie et l'amélioration de la qualité de vie de tous. La Passerelle soutient les proches et les familles dans toutes les étapes vécues avec la maladie.

Services offerts :

- Interventions psychosociales
- Activités d'information
- Groupes d'entraide
- Activités de formation
- Activités de sensibilisation
- Mesures de répit dépannage

Les services sont gratuits !

Pour plus d'informations ou pour obtenir de l'aide, composez le **819 233-9143**

Karine Gauthier, directrice

Nouvelles d'ailleurs

À 92 ans, la gymnaste Johanna Quaas finit 5ème au Turnfest de Berlin



Malgré ses cheveux blancs, Johanna Quaas, 92 ans, a tout d'une jeune gymnaste : jambes tendues et fuselées, doigts de pied en pointe, équilibre sans faille, regard haut et justaucorps moulant. Cette Allemande née en 1925 dans la région Saxe-Anhalt (Nord-Est) pratique les barres parallèles depuis son enfance. Depuis cinq ans, c'est elle qui détient le titre de gymnaste « la plus vieille du monde », selon *Le Guinness des records*.

Une revanche pour celle qui, selon le journal allemand *Der Tagesspiegel*, a vu son destin de sportive professionnelle avorté au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, quand les puissances occupantes ont interdit la gymnastique pendant une courte période.

D'abord professeure d'éducation physique, puis entraîneuse dans un club de sport, son heure de gloire vient en 1982, elle a alors 57 ans. Pas froid aux yeux et ayant confiance en ses capacités, elle participe à des compétitions réservées aux seniors et remporte onze victoires d'affilée. Aussi talentueuse sur les tapis de gymnastique que dans son rôle de coach, elle a permis à deux de ses élèves d'être sélectionnées aux Jeux olympiques de 1964 à Tokyo. Cette année, Johanna Quaas est arrivée en 5^e position dans sa catégorie des 70 ans et plus. Selon la chaîne de télévision allemande *RBB*, « elle n'en est pas satisfaite et pense déjà aux prochaines compétitions ».

Un vélo triporteur pour briser l'isolement des aînés



Un projet pilote voit le jour à Sherbrooke pour briser l'isolement des aînés. En effet, *Un vélo une ville* permet aux personnes de plus de 55 ans de faire gratuitement des balades à bord d'un vélo triporteur, conduit par des jeunes du milieu scolaire. Les aînés n'ont pas toujours l'opportunité d'aller faire une balade de plaisance hors de leur résidence. C'est pourquoi la Ville de Sherbrooke accueille le projet pilote *Un vélo une ville*. En effet, il s'agit d'un service utilitaire offert gratuitement aux personnes de plus de 55 ans.

« Les balades de plaisances se font à bord d'un vélo triporteur conduit par des jeunes qui bénéficient d'un emploi d'été et d'une bourse d'études à la fin de la période de travail », explique la Ville de Sherbrooke. « Cette activité est pour les aînés et l'objectif est vraiment de briser l'isolement des aînés, précise Richard Turgeon, directeur général du projet, *Un vélo une ville*. Le principe de l'activité *Un vélo une ville* est de s'associer aux municipalités pour offrir ce service gratuitement aux aînés. Ça leur permet de connaître un bel été », indique-t-il.

Par Hélène Germain



L'Appui Centre-du-Québec



Julie Martin, conseillère aux proches aidants à l'Appui Centre-du-Québec

Nous connaissons tous quelqu'un dans notre entourage qui offre du soutien et des soins à une personne âgée. Que ce soit un voisin, une amie d'enfance ou votre soeur qui prend soin de votre mère, il y a un proche aidant près de vous. Peut-être même qu'une personne de votre entourage vous aide dans quelques tâches de la vie quotidienne.

***Vous êtes là pour eux,
nous sommes là pour vous.***

« En 2012, le Québec comptait plus de 1,13 million d'aidants ayant offert au cours des 12 derniers mois, sans rémunération, des soins et du soutien à domicile à une personne âgée. »

Depuis 2003, on souligne la Semaine nationale des proches aidants en novembre. C'est l'occasion de reconnaître leur implication au sein de notre société, saluer leurs efforts, rendre hommage à la solidarité dont elles font preuve et inciter leur entourage à leur être solidaire à leur tour.

Pourquoi ne pas souligner leur travail et leur dévouement auprès d'une personne âgée? La reconnaissance passe par plusieurs chemins, et celle de poser un geste concret auprès d'un proche aidant permet de lui donner un bon coup de main dans la poursuite de son rôle.

Ne sous-estimez jamais le pouvoir du geste que vous choisirez de poser. Vos petites attentions l'aideront à alléger son quotidien qui peut être parfois bien mouvementé. Il existe plusieurs petits gestes que vous pouvez poser. Soyez créatif!

- Quelle que soit la saison, la plupart des aidants apprécieront un petit coup de main sur leur terrain, que ce soit pour pelleter, peindre la clôture ou réparer quelque chose.
- La prochaine fois que vous cuisinerez une bonne soupe maison, doublez les portions et apportez-les à votre collègue ou ami. Il appréciera vos talents de Chef et le temps sauvé.
- Vous passez dans le quartier de votre sœur? Arrêtez-vous quelques minutes pour lui apporter un bon café et un magazine. Un moment de détente est toujours bien apprécié!



Vous êtes proche aidant ou vous connaissez quelqu'un qui vit cette situation? Contactez le service Info-aidant au 1 855 852-7784, visitez lappuicdq.org ou adhérez à l'Appuiette pour obtenir de l'information, du soutien et pour connaître les services près de chez vous qui pourront vous accompagner dans votre quotidien.



Personne âgée en situation de vulnérabilité ou à risque de le devenir



Collaboration spéciale de Marie-Hélène Blais, travailleur de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité au Centre d'action bénévole Drummond



Qu'est-ce qu'une situation de vulnérabilité ?

Selon le Ministère de la famille et des aînés (MFA) une personne en situation de vulnérabilité est *une personne majeure dont la capacité de demander ou d'obtenir de l'aide est limitée temporairement ou de façon permanente, en raison notamment d'une contrainte, d'une maladie, d'une blessure ou d'un handicap, lesquels peuvent être d'ordre physique, cognitif ou psychologique*¹.

Initiatives de travail de milieu auprès des aînés vulnérables (ITMAV)

Le MFA a instauré les initiatives de travail de milieu auprès des aînés vulnérables (ITMAV) afin de repérer les personnes âgées en situation de vulnérabilité. Ce projet, qui permet le déploiement de travailleurs de milieu, a pour objectif de rejoindre les personnes âgées et de faire le lien entre leurs besoins et les ressources de la communauté.

Briser l'isolement, favoriser l'autonomie et le maintien dans la communauté

Les besoins d'aide augmentent avec l'âge². Cependant, la méconnaissance des ressources existantes peut limiter la personne âgée à demander de l'aide et contribuer ainsi à l'isolement³. Ainsi, si certains besoins ne sont pas comblés, l'autonomie de la personne s'en trouvera affectée.

Exemples de situations de vulnérabilité	
Perte du permis de conduire	Difficulté à comprendre l'information
Situation de maltraitance	Deuil du conjoint(e)
Déficit auditif ou visuel	Rôle de proche aidant
Insécurité financière	Changement dans l'état de santé

Repérer, détecter, prévenir...

Si vous remarquez que votre ami diminue sa participation à certaines activités, que votre voisine ne sort plus sur son balcon comme avant ou que votre sœur a changé ses habitudes de vie, n'hésitez pas à entrer en contact avec la personne et faites-lui part de vos inquiétudes. Des ressources existent pour répondre à leurs besoins. Si vous ne savez pas vers qui vous tournez, contactez un travailleur de milieu qui saura vous écouter et vous renseigner, coordonnées à la page 27.

Sources : ¹ <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2017C10F.PDF> | ² <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2010/10-830-03.pdf> | ³ <https://www.canada.ca/fr/conseil-national-aines/programmes/publications-rapports/2017/revue-isolement-social-aines.html>



Blogue *Les insolences d'un p'tit vieux* | Claude Bérubé



Il est impossible à un vieux de 75 ans de penser comme à 20 ans.

Lors des manifestations bruyantes des étudiants en 2012, j'ai regardé à la télévision ce qui me semblait un grand party d'étudiants. Des démonstrations dans la rue qui me rappelaient les grandes marches et les grands rassemblements des années 60 et 70. En consultant leur manifeste, je relisais les manifestes de l'époque de la révolution tranquille et même bien avant comme le Refus global, l'Option souveraineté-association, celui du FLQ et de tant d'autres, même sur la scène internationale. Et je me suis dit : *rien de nouveau sous le soleil.*

Que de clichés similaires à ceux véhiculés dans les années soixante par nos étudiants et aussi dans l'Europe de l'Est. Le communisme en est issu avec les écrits de Karl Marx et autres. Il n'y a que des travailleurs, des travailleuses qui sont la proie des exploiteurs au cœur de ces manifestes. Il y en a que pour le prolétariat, quoi ! Et le prolétaire de la rue de l'époque est aujourd'hui un universitaire qui a réussi. Je souhaite que les étudiants s'extériorisent comme on l'a toujours fait depuis des siècles. Je serais plus inquiet s'ils ne le faisaient pas.

Il est impossible à un vieux de 70 ans de penser comme les jeunes de vingt ans. Impossible, je le répète. Car, cela signifie de renier, d'effacer, de rayer 50 ans de vie féconde. Comme si toute une vie adulte ne lui avait pas apporté des connaissances, des expériences de vie et un savoir précieux sur les aspirations sociales et les comportements complexes des individus. Si ces 50 années n'apportent pas un éclairage différent et supplémentaire, cela signifie que nous avons passé à côté de la vie et que, à leur tour, les jeunes passeront à côté.

Mais, les vieux auront toujours une vision différente. Cela est juste. C'est pourquoi un vieux dicton dit : *SI JEUNESSE SAVAIT ET SI VIEILLESSE POUVAIT.* N'est-ce pas là les éléments de base pour un partenariat complémentaire ?

Faut-il croire que la jeunesse n'a pas changé depuis l'Antiquité et les vieux non plus ? L'Homme n'a jamais changé, seul son environnement. *C'était mieux dans mon temps !* N'est-ce pas toujours la même ritournelle familière qui se radote de siècle en siècle, surtout quand elle vient d'un p'tit vieux.



Blogue *Les insolences d'un p'tit vieux* | Claude Bérubé (suite)



Mes parents ont dit des choses semblables à l'égard de ma génération. Pour eux, Elvis Presley et les Beatles, c'était le diable. Ce n'était pas de la musique. La déchéance nous attendait. Parce que nous imitions les cowboys avec nos fusils à pétards, nous étions de la graine à meurtriers.

Je sais aussi que la jeunesse va inventer et construire une société différente à cause de leur recherche constante, imaginative et de leurs caractéristiques pertinentes. Avec succès et insuccès et toutes les imperfections habituelles ! Comme nous l'avons fait ! Comme l'ont fait toutes les générations qui nous ont précédés et qui, elles aussi, ont été décriées par les vieux. Il faut reconnaître qu'il m'est impossible de juger avec les yeux de la jeune génération. Ma vision est pleine d'expérience. ***Je doute que la jeunesse tienne compte de mes avis.*** Ils referont les mêmes erreurs que nous avons faites parce que nous n'avons pas tenu compte des avis de nos aînés.

Une chose dont je suis certain : ce sont nos jeunes qui trouveront les solutions aux problèmes climatiques et écologiques, qui inventeront de nouvelles formules de vie familiale. La technologie envahissante actuelle se dénicherait une place créatrice au sein des solutions du développement futur. Bien sûr, ce futur sera imparfait. Peut-être sommes-nous à l'heure d'une civilisation orale ? Avec le langage primaire des textos, instagrammes et des écrans tactiles, je soupçonne moins l'utilité d'une langue écrite complète. On pressera sur des idéogrammes et les mots ne seront que des onomatopées. Ce ne sera pas nouveau puisque les langues ont bien souvent changé et évolué au cours de l'Histoire. Pour le mieux ou le pire. Pourquoi pas cette fois-ci encore ? Car ce n'est que l'environnement de l'homme qui change ; lui, sera toujours le même.

Le jeune homme d'aujourd'hui dans la rue avec sa casserole deviendra l'homme qui déblatérera les mêmes doléances que moi à l'égard de la jeunesse quand il sera vieux à son tour et qu'il aura vécu 50 ans de plus.



Consultez les articles de monsieur Claude Bérubé sur son site Web au www.leptitvieux.com



Nous avons lu pour vous...



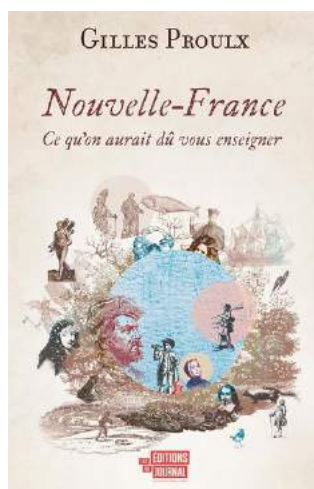
Par Johanne Camirand

Je m'appelle Johanne Camirand, j'habite à Drummondville. À cause de ma passion relativement évidente pour la lecture, on m'a demandé de relever le défi de poursuivre la chronique *Nous avons lu pour vous*. Tout un honneur, mais aussi toute une responsabilité! Conseiller une lecture à une autre personne, c'est toujours un risque.

Par contre, j'ai l'avantage d'agir en tant que lectrice et chroniqueuse libre. Je me contenterai donc de vous partager mes « coups de cœur » tout en souhaitant rejoindre vos goûts. J'irai piger dans les styles, genres, formes, thèmes, époques pour témoigner de la richesse et de l'intensité de ces aventures écrites par des auteurs débordant de talent et d'imagination.

Pour cette édition, mon thème sera l'histoire. Les événements de l'été : 375^e de Montréal, Confédération 150^e, polémiques sur la langue... m'en ont donné l'idée :

Devoir d'état, devoir de conscience ou de mémoire, qu'on le veuille ou non, l'expérience de la vie finit toujours par nous apprendre qu'on est mieux préparé à vivre son présent et bâtir son avenir quand on est conscient de son passé, ses racines.



Mon choix s'est arrêté sur *Nouvelles-Frances Ce qu'on aurait dû vous enseigner* par M. Gilles Proulx : auteur québécois, chroniqueur, globe trotteur, animateur, conférencier...passionné d'histoire en tout, et fervent défenseur de la langue française au Québec. (publié aux Éditions du Journal de Montréal)

Oui, au Québec, nous avons une histoire, extraordinairement passionnante, vibrante, surprenante. Notre nation, qui a commencé à naître, à petits pas, dans de longues et hasardeuses traversées, est tellement plus riche, plus ancienne que ce qu'on a voulu nous faire croire.

Je suis très fière d'avoir acquis ce bijou. C'est écrit par un fêru d'histoire, et un professionnel du mot juste et précis, agrémenté d'un verbe coloré, sans parti pris, sauf celui de la rectitude. On ne s'ennuie pas, même si le texte est très dense en informations. Et moi qui pensais connaître l'histoire du Québec!

Je vous souhaite une bonne lecture...Si non, c'est un très beau cadeau à offrir, d'autant plus que nous sommes en pleine période de promotion pour les auteurs du Québec!



La vague *Aimons jusqu'au bout* déferle sur le Québec !



*On accorde trop souvent l'aîné au temps passé
Alors qu'on trouve tout plein d'avenir, quand on lui attrape le présent!*

*Ma grand-mère, c'était Bernadette :
Mère de dix, Grand-mère de trente, Parente de cent, Amie de mille.
C'était une femme de village,
Entourée et accueillante.
Chaque fois qu'on partageait un temps,
Il en sortait une recette ou un jardin,
Un souvenir ou un projet, une chanson, une histoire,
Un tour de char ou une berceuse sur la galerie,
Un dessin de maison ou une cabane à oiseaux.
Il y avait quelques fragilités,
Pour sûr,
Mais surtout la force énorme de pousser le maillon
Pour aller un peu plus loin
Et un peu mieux
Vers demain.*

*Il arrive qu'on invente des fossés,
Alors qu'on manque juste un peu de temps.
Si s'étirent les espaces entre les visites,
Il faut savoir que le cœur est élastique
Et la mémoire grande ouverte.*

*Belle idée de s'y mettre,
À combler cet espace
Et se remettre
À temps.*

Magnifique texte rédigé par Fred Pellerin

Saisissons la chance que nous offre ce mouvement pour amener plus de personnes à prendre conscience de ce problème social, afin qu'un débat public soit institué. Pour signer la *déclaration d'amour aux aînés*, veuillez consulter le site Web : <http://www.aimonsjusquaubout.ca>



Journée internationale des personnes âgées | 1^{er} octobre



La Journée internationale des personnes âgées est un moment privilégié pour reconnaître la diversité des personnes âgées et favoriser leur participation à la société en tant que partie intégrante de leur communauté. L'édition 2017, sous le thème *Bien vieillir ensemble*, vise à collectivement nous amener à réfléchir, mais aussi à célébrer nos aînés !

Bien vieillir... Trop souvent, les modèles de vieillissement sont façonnés par des représentations collectives : une personne âgée vulnérable, malade, dépendante ou une personne active, débordante d'énergie qui prône une image de jeunesse éternelle. Ces stéréotypes sélectifs ne représentent pourtant pas l'éventail des réalités des personnes âgées.

Le Québec compte actuellement plus de 1,5 million de personnes âgées de 65 ans et plus et chacune d'entre elles vit son vieillissement à sa façon, influencée par un ensemble de facteurs, de choix, de valeurs et de croyances différentes. Bref, chaque personne âgée est unique et évolue à sa manière et selon ses possibilités !

... ensemble En tant que société, il est primordial de se donner les moyens de favoriser la participation de chacun, et ce, dans différents contextes et milieux. En encourageant les différentes générations à se côtoyer et à apprécier leurs parcours de vie, chacun apporte sa couleur unique...

En cette Journée internationale des aînés, prenons conscience de l'importance de favoriser la rencontre de l'autre, de reconnaître l'unicité de chacun et de s'enrichir de ces différences afin de « Bien vieillir ensemble ».

Le Centre-du-Québec s'anime pour célébrer la Journée internationale des personnes âgées...





Journée internationale des personnes âgées (suite)



MRC d'Arthabaska

Activité : Brunch | théâtre *Une sentinelle allumée*

Date : Jeudi 28 septembre 2017

Heure : 8 h 15 à 11 h 30

Lieu : Place 4213

(13, rue de l'Entente à Victoriaville)

Coût : 15 \$ Téléphone : 819 795-3577



MRC de Bécancour

Activité : Brunch | théâtre *Une sentinelle allumée*

Date : Vendredi 29 septembre 2017

Heure : 8 h 30 à 11 h 30

Lieu : Salle multifonctionnelle Ste-Françoise

(559 Rue Principale Ste-Françoise)

Coût : 7 \$ Tél. : 819 288-5533 / 819 298-2228



MRC de Drummond

Thème : Présentation de ressources pour soutenir le personnes âgées de la MRC de Drummond

Activité : Conférences | Diner

Date : Vendredi 29 septembre 2017

Heure : 9 h 30 Accueil

Lieu : Centre communautaire récréatif St-Jean-Baptiste (114, 11^e av. Drummondville)

Coût : 5 \$ Téléphone : 819 477-4475



MRC de L'Érable

Thème : Les proches aidants et leur famille : un phénomène qui prend de l'ampleur

Activité : Brunch | théâtre *Pas de vacances pour les anges*, pièce interactive du Théâtre Parminou

Date : Vendredi 6 octobre 2017

Heure : 8 h

Lieu : Polyvalente La Samare

(1159, rue St-Jean, Plessisville)

Coût : 10 \$ CABÉ tél. : 819 362-6898

ou dans les Clubs FADOQ de L'Érable



MRC de Nicolet-Yamaska

Activité : Diner | théâtre *Une sentinelle allumée*

Date : Mardi 26 septembre 2017

Heure : 9 h 45

Lieu : Centre des arts populaire de Nicolet

(725 boulevard Louis-Fréchette, Nicolet)

Coût : 5 \$ Tél. : CAB Nicolet 819 293-4841 /

CAB Lac St-Pierre : 450 568-3198



Venez célébrer avec nous !



Dossier spécial

La Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité

Collaboration spéciale de Céline LeBlond Famille et Aînés

Coordonnatrice de la lutte à la maltraitance, Mauricie et Centre-du-Québec
Secrétariat aux aînés



Le 30 mai 2017, le Gouvernement du Québec adoptait la Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité. Cette Loi touche non seulement les personnes âgées, mais toutes les personnes adultes vivant un contexte de vulnérabilité. Six mesures sont comprises dans la Loi, six mesures qui structurent le travail des intervenants.

1. **Adoption obligatoire, par les établissements du réseau de la santé et des services sociaux, d'une politique de lutte contre la maltraitance envers les personnes en situation de vulnérabilité.** Cette politique touchera tous les établissements y compris les résidences privées pour personnes âgées.
2. **Bonification du rôle du commissaire local aux plaintes et à la qualité des services.** Le commissaire local aux plaintes et à la qualité des services devra dorénavant traiter tous les signalements concernant une situation potentielle de maltraitance.
3. **Possibilité de lever la confidentialité ou le secret professionnel lorsqu'il y a risque sérieux de mort ou de blessures graves, protection contre les représailles et immunité de poursuite.** La Loi prévoit clarifier la notion de levée du secret professionnel dans certaines circonstances qui pourraient constituer des situations de maltraitance envers une personne en situation de vulnérabilité. On entend par « blessures graves » toute blessure physique ou psychologique qui nuit d'une manière importante à l'intégrité physique, à la santé ou au bien-être d'une personne ou d'un groupe de personnes identifiable.

De plus, pour protéger les personnes qui feront un signalement de bonne foi, la Loi interdira à quiconque d'exercer des mesures de représailles, telles que des sanctions disciplinaires ou le congédiement, contre ces personnes.

Dossier spécial

La Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité (suite)

4. **Encadrement réglementaire de l'utilisation des mécanismes de surveillance, par un usager ou son représentant, dans les installations du réseau de la santé et des services sociaux.** La Loi prévoit l'élaboration d'un règlement sur les modalités d'utilisation des mécanismes de surveillance, par un usager ou son représentant (les caméras de surveillance).
5. **Processus d'intervention concerté en matière de maltraitance.** La région socio-sanitaire Mauricie—Centre-du-Québec est fier d'avoir élaboré un processus d'intervention concerté afin d'intervenir et faire cesser les situations criminelles de maltraitance envers les personnes aînées. Toutes les régions du Québec devront mettre en place ce protocole (processus d'entente socio-judiciaire) qui sera éventuellement adapté à toute personne majeure en situation de vulnérabilité.
6. **Signalement obligatoire de certaines situations.** Tout prestataire de services de santé et de services sociaux ou tout professionnel en vertu du Code des professions (sauf l'avocat et le notaire) qui a un motif raisonnable de croire qu'une personne est victime de maltraitance sera tenu de le signaler sans délai pour les personnes majeures suivantes :
 - les personnes hébergées en centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD);
 - les personnes incapables protégées, soit en tutelle, en curatelle ou à l'égard desquelles un mandat d'incapacité a été homologué, peu importe leur lieu de résidence.

La Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité, c'est une loi qui vise la protection des adultes vivant un contexte de vulnérabilité tout en respectant leurs droits en établissant un juste équilibre entre la protection des personnes et le respect de leur autodétermination.

Adoption du projet de loi
visant à lutter contre la
maltraitance envers les aînés
et toute autre personne
majeure en situation de
vulnérabilité



Dossier spécial

Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées du Québec 2017-2022

Collaboration spéciale de **Céline LeBlond** **Famille et Aînés**

Coordonnatrice de la lutte à la maltraitance, Mauricie et Centre-du-Québec

Québec

Secrétariat aux aînés



Le 15 juin 2017, le Gouvernement du Québec adoptait son deuxième *Plan d'action pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées* pour les années de 2017 à 2022.

Les orientations et les objectifs inscrits au présent plan d'action ont été établis, en grande partie, à partir des nombreux constats et propositions formulés par des partenaires concernés par la lutte contre la maltraitance. Voici donc les principaux enjeux dégagés à la suite des consultations réalisées en mai 2016 :

- Il est difficile d'établir la prévalence de la maltraitance. Les situations de maltraitance déclarées sont considérées par certains comme représentant la « pointe de l'iceberg », notamment parce que certaines personnes âgées ne reconnaissent pas qu'elles sont maltraitées, ne se disent pas maltraitées ou ne souhaitent pas dénoncer.
- La maltraitance financière est le type de maltraitance le plus fréquemment rapporté, suivi de près par la maltraitance psychologique, au deuxième rang.
- Plusieurs personnes (aînés, intervenants, proches, population en général, etc.) demeurent incapables de reconnaître des situations de maltraitance.
- Certains types de maltraitance semblent être banalisés.
- Le vieillissement de la population pourrait laisser entrevoir un nombre plus important de personnes âgées maltraitées.
- L'isolement de certaines personnes âgées complexifie la prévention et le repérage, tout en offrant un terrain fertile pour l'apparition de situations de maltraitance.
- L'expérience sur le terrain démontre que la divulgation des situations de maltraitance ainsi que l'intervention sont complexes, car elles doivent tenir compte du respect de l'autodétermination de la personne âgée et de son besoin d'accompagnement.
- Les connaissances sur la maltraitance ainsi que l'offre de formation qui y est associée peuvent être améliorées.



Dossier spécial

Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées du Québec 2017-2022 (suite)

- La lutte contre la maltraitance doit s'adapter à la diversité sociale et à la pluralité des modèles d'ânés.
- La maltraitance peut se produire dans tous les milieux fréquentés par les personnes âgées.
- La promotion de la bientraitance est à encourager, et ce, dès le plus jeune âge.
- L'expertise développée par plusieurs organismes communautaires en matière de lutte contre la maltraitance devrait être accessible et utilisée dans une perspective durable.

Le Plan d'action comporte quatre grandes orientations et vise la réalisation de 11 objectifs qui se déclinent en 52 mesures concrètes, notamment :

- l'organisation d'un forum sur la maltraitance financière;
- une campagne sociétale visant à dénoncer la maltraitance envers les personnes âgées;
- la poursuite du service d'écoute et de référence de la Ligne téléphonique Aide Abus Aînés (1 888 489-ABUS (2287))

Ce nouveau Plan d'action a été élaboré de concert avec 13 ministères et organismes gouvernementaux, sous la coordination du ministère de la Famille. Ses 4 grandes orientations sont :

1. prévenir la maltraitance et promouvoir la bientraitance;
2. favoriser un repérage précoce et une intervention appropriée;
3. favoriser et faciliter la divulgation des situations de maltraitance, notamment les situations de maltraitance matérielle et financière;
4. développer les connaissances et améliorer le transfert des savoirs.

Nous sommes fiers des acquis du premier Plan d'action (PAM 2010-2015) qui ont permis d'élaborer des actions concrètes, pensons à la campagne publicitaire de monsieur Yvon Deschamps en 2011 et à la mobilisation dans le cadre de la *Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées*. Le Comité d'orientation régional de lutte à la maltraitance travaillera incessamment sur un plan d'action régional 2017-2022. Des informations vous seront transmises au courant de l'année.

Finalement, je vous cite Madame Francine Charbonneau, ministre responsable des Aînés et de la Lutte contre l'intimidation : « Nos gestes, combinés avec ceux de tous les acteurs qui travaillent au mieux-être des aînés, contribueront à bâtir un Québec où chacun peut vieillir dans la dignité ».

Source : <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/plan-action-maltraitance-2017-2022.pdf>

Suivis des dossiers

L'équipe de travail

Jaimmie Lajoie, directrice

Courriel : tableainesregionale@cgocable.ca

Lyne Deshaies, agente de projet | Ensemble contre l'intimidation

Courriel : developpementaines@cgocable.ca

Hélène Germain, agente de projet | Rêves d'ânés et Vieillir et s'épanouir : réaliser ses buts

Responsable des territoires : MRC de Bécancour / MRC de Nicolet-Yamaska / MRC de L'Érable

Courriel : concertationaines@cgocable.ca

Méliza Lottinville, agente de projet | Rêves d'ânés et Vieillir et s'épanouir : réaliser ses buts

Responsable des territoires : MRC de Drummond / MRC d'Arthabaska

Courriel : chantieraines@cgocable.ca

Avis de recherche : personnes de 55 ans et plus

Vous avez vécu un gros changement ou vous avez tout simplement besoin de changement?

Inscrivez-vous au programme *Vieillir et s'épanouir : réaliser ses buts*

La Table régionale déploie actuellement un programme qui vise à outiller les personnes âgées à atteindre leurs buts et réaliser des projets personnels. *Vieillir et s'épanouir : réaliser ses buts*, c'est une opportunité pour mettre des buts dans sa vie, pour déterminer ce qui est important pour nous, savoir comment un rêve peut se transformer en projet tangible, comment le planifier et le concrétiser.



Une volonté de faire.

Des buts, il y en a de toutes les sortes : mieux m'alimenter - apprendre à cuisiner, à coudre, à peindre ou à faire du yoga - faire un voyage en Suisse - renouer avec un ami d'enfance...

Offert gratuitement, le programme prend forme à travers un groupe de 6 à 8 personnes qui se rencontre à 8 reprises durant 2 heures par semaine. Plusieurs groupes démarrent dès septembre 2017. Les places sont limitées !

Réserver la vôtre. Contactez-nous : 819 222-5355



Visitez notre page Facebook ! Un simple clic *J'aime* sur cette page :

Table régionale de concertation des personnes âgées CDQ



À mettre à votre agenda



Date	Activité
Samedi 9 septembre 2017	Tournoi de golf-bénéfice pour <i>Rêves d'ainés</i>
Dimanche 10 septembre 2017	Journée des grands-parents
Dimanche 1 ^{er} octobre 2017	Journée internationale des personnes âgées
Semaine du 5 au 11 novembre 2017	Semaine nationale des proches aidants
Semaine du 6 au 12 novembre 2017	Semaine nationale de la sécurité des aînés
Lundi 13 novembre 2017	Journée de la gentillesse
Dimanche 19 novembre 2017	Journée québécoise du bien-être et de la santé des hommes

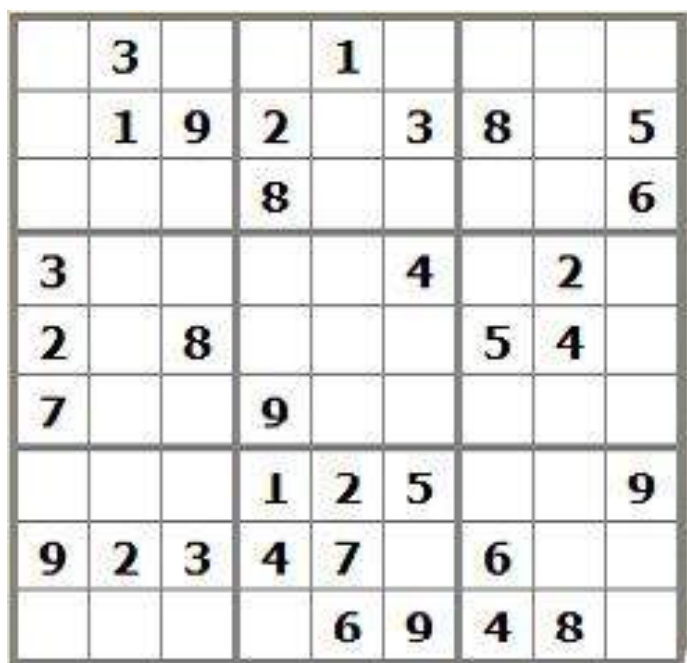
Travailleur de milieu pour aînés (ITMAV)

MRC d'Arthabaska (cellulaire) : 819 960-6288

MRC de Drummond : 819 472-6101

MRC de Bécancour : 1 855 788-5533

MRC de L'Érable (cellulaire) : 819 291-3473



Sudoku | Niveau facile
Solution au verso



Numéros sans frais destinés aux aînés

Toute urgence : **911**

Info-santé | Info-social : **811**

Ligne Aide Abus Aînés : **1 888 489-2287**

Ligne Info-aidant : **1 855 852-7784**

Autorité des marchés financiers : **1 877 525-0337**

FADOQ : **1 800 828-3344**

Carrefour d'information pour aînés /
Drummond : **819 472-6101 ou 819 474-6987**

Centre d'assistance et d'accompagnement aux
plaintes (CAAP) MCDQ : **1 877 767-2227**

Chambre des notaires : **1-800-NOTAIRE**



ensemble

Tout seul on va plus vite. Ensemble on va plus loin.

L'APPUI POUR LES PROCHES AIDANTS D'AINÉS
CENTRE-DU-QUÉBEC

Vous êtes là pour ***eux***,
nous sommes là pour ***vous***.

INFO-AIDANT
1 855 852-7784
ÉCOUTE-INFORMATION-RÉFÉRENCES
LAPPUI.ORG

Sudoku | Solution

8	3	7	5	1	6	2	9	4
6	1	9	2	4	3	8	7	5
5	4	2	8	9	7	3	1	6
3	6	1	7	5	4	9	2	8
2	9	8	6	3	1	5	4	7
7	5	4	9	8	2	1	6	3
4	8	6	1	2	5	7	3	9
9	2	3	4	7	8	6	5	1
1	7	5	3	6	9	4	8	2



Jean Brodeur
Directeur général
11000, chemin St-Laurent
Précieux-Sang (Ville de Bécancour)
(Québec) G9H 3E9
Téléphone : 819 294-1161
Cellulaire : 819 448-7160
Télécopieur : 819 294-1162
Courriel : soleil.levant@sogetel.net



AREQ
CSQ
Cœur et Centre-du-Québec (04)



LOUIS PLAMONDON
Député de Bécancour | Nicolet | Saurel
702, rue Mgr Panet
NICOLET, QC, J3T 1C6
Tél.: (819) 293-2041 | Fax: (819) 293-5522
1-866-693-2041
louis.plamondon@parl.gc.ca
www.louisplamondon.com  LouisPlamondonBQ



CCEG
CENTRE COLLÉGIAL
D'EXPERTISE EN
GÉRONTOLOGIE
Cégep de Drummondville

Soutenez le Propageur
Vous souhaitez contribuer
financièrement à la diffusion
du Propageur, veuillez nous
contacter... tout montant est
grandement apprécié !

14135-A, boulevard Bécancour, Bécancour (Québec) G9H 2K8
tableainesregionale@cgocable.ca • Téléphone : 819 222-5355 • Télécopie : 819 222-8316

www.aines.centre-du-quebec.qc.ca